

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 4 AVRIL 2023 À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 31 MARS 2023.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork et monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Madame Karina Verdon, directrice générale, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présentes.

2023-138 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2023-139 PROCLAMER LE MOIS DE MAI COMME ÉTANT LE MOIS DU PATRIMOINE JUIF

Le conseil municipal proclame le mois de mai comme étant le mois du patrimoine juif.

2023-140 PROCLAMER LE 16 MAI 2023 COMME ÉTANT LA JOURNÉE DU DENIM POUR LE CANCER DU SEIN À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le conseil municipal proclame le 16 mai 2023 comme étant la Journée du denim pour le cancer du sein à la Ville de Pointe-Claire.

2023-141 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2023.

2023-142 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Sara Makosz (dépôt d'un document)
Don Finlay
Don Gill
Dave Webb
Nasr El Dabee
Line Conway
Susan Weaver
Geneviève Lussier
Linda Dumas (dépôt d'un document)

Madame la conseillère Tara Stainforth quitte son siège à 20h27.

Keith Kelly

Madame la conseillère Tara Stainforth reprend son siège à 20h29.

Ed Tavares
Carolyn Etwell
Sylvie Clermont (dépôt d'un document)
Réjeanne Bilodeau (dépôt d'un document).

2023-143

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2949 DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Monsieur le conseiller Paul Bissonnette donne avis qu'un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2949 décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2023 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Paul Bissonnette dépose un règlement modifiant le Règlement PC-2949 décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2023.

2023-144

DÉPOSER LE RAPPORT CONCERNANT LE REGISTRE TENU RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT PC-2958

Le certificat dressé conformément à l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour le Règlement PC-2958 est déposé et les membres du conseil en prennent acte. Le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

2023-145

ABROGER ET REMPLACER LA RÉSOLUTION 2022-090 DÉSIGNANT LE MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
DE désigner les conseillers et conseillères pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Tim Thomas aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal, de la façon suivante :

- Monsieur le conseiller Brent Cowan pour les mois de mai, juin et juillet 2023 ;
- Monsieur le conseiller Paul Bissonnette pour les mois d'août, septembre et octobre 2023 ;
- Monsieur le conseiller Eric Stork pour les mois de novembre et décembre 2023 et de janvier 2024 ;
- Madame la conseillère Cynthia Homan pour les mois de février, mars et avril 2024 ;
- Madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen pour les mois de mai, juin et juillet 2024 ;
- Monsieur le conseiller Bruno Tremblay pour les mois d'août, septembre et octobre 2024 ;
- Madame la conseillère Tara Stainforth pour les mois de novembre et décembre 2024 et de janvier 2025 ;
- Monsieur le conseiller Brent Cowan pour les mois de février, mars et avril 2025.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2022-090.

2023-146

DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JANVIER 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Les versions française et anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif jeunesse tenue le 25 janvier 2023 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2023-147

DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Les versions française et anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif jeunesse tenue le 15 février 2023 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

- 2023-148** OCTROYER UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'UNE AGENCE DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MARQUE EMPLOYEUR POUR POINTE-CLAIRE À COMMUNICATIONS MON DADA INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 58 269,33 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour les services d'une agence de communication pour le développement d'une marque employeur pour Pointe-Claire (DP230005), à Communications Mon Dada Inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant total de 58 269,33 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419
- 2023-149** DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 22 MARS 2023
-
- La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 2 au 22 mars 2023 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.
- 2023-150** DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2023
-
- La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'avril 2023, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.
- 2023-151** APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 4 AVRIL 2023
-
- Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 4 avril 2023, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.
- 2023-152** OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ARBRES EN POT POUR LA DISTRIBUTION AUX CITOYENS LORS DU JOUR DE LA TERRE, À PÉPINIÈRE CRAMER INC., PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE, PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. ET CENTRE JARDIN DEUX MONTAGNES INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 52 687,36 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat concernant la fourniture et la livraison d'arbres en pot pour la distribution aux citoyens lors du Jour de la Terre (TP230022), aux plus bas soumissionnaires conformes, soit Pépinière Cramer inc., Pépinière Dominique Savio Ltée, Pépinière Jardin 2000 inc. et Centre Jardin Deux Montagnes inc., pour un montant total de 52 687,36 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010.
- 2023-153** OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE LOCATION DE LAVABOS PORTABLES ET TOILETTES CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2023, À SANIBERT INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 47 186,60 \$, TAXES INCLUSES, AVEC L'ANNÉE 2024 EN OPTION
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services de location de lavabos portables et toilettes chimiques pour l'année 2023 (TP230024), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanibert Inc., pour un montant total de 47 186,60 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour l'année 2024.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-513.

- 2023-154** OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ARBRES EN MOTTE POUR L'ANNÉE 2023, À PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 161 459,39 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres en motte pour l'année 2023 (TP230020), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pépinière Jardin 2000 inc., pour un montant total de 161 459,39 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484 et 03-920-15-010.
- 2023-155** OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES MATÉRIAUX PAYSAGERS EN VRAC POUR L'ANNÉE 2023, À MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 83 149,35 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat concernant la fourniture et la livraison des matériaux paysagers en vrac pour l'année 2023 (TP230029), au soumissionnaire unique et conforme, soit Matériaux Paysagers Savaria Ltée, pour un montant total de 83 149,35 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-627, 02-413-01-627, 02-415-00-627 et 02-701-74-627.
- 2023-156** OCTROYER UN CONTRAT POUR L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DES PISCINES ET PATAUGEOIRES EXTÉRIEURES POUR L'ANNÉE 2023, À PISCINES ET SPAS POSEIDON INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 177 400,68 \$, TAXES INCLUSES, AVEC L'ANNÉE 2024 EN OPTION
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour l'ouverture et la fermeture des piscines et pataugeoires extérieures pour l'année 2023 (TP230025), au soumissionnaire unique et conforme, soit Piscines et Spas Poseidon inc., pour un montant total de 177 400,68 \$, taxes incluses.
La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour l'année 2024.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-42-419.
- 2023-157** OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT, À ÉLAGAGE PRESTIGE INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 316 232,99 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat concernant des travaux d'essouchement (TP230018), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Élagage Prestige inc., pour un montant total de 316 232,99 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-010.
- 2023-158** OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE MAÇONNERIE POUR LES CHALETS DE PARC CEDAR HEIGHTS ET OVIDE, À LES TERRASSEMENTS MONTRÉAL INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 79 746,66 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour des travaux de réfection de maçonnerie pour les chalets de parc Cedar Heights et Ovide (BP2309-22057), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Terrassements Montréal inc., pour un montant total de 79 746,66 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-420-04-911 et 22-421-32-930.

- 2023-159** APPOUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC G. GIULIANI INC., POUR DES TRAVAUX DE MODIFICATION À L'ACCÈS DE LA COUR DES TRAVAUX PUBLICS POUR UN MONTANT DE 20 986,66 \$, TAXES INCLUSES
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec G. Giuliani Inc., pour des travaux de modification à l'accès de la cour des Travaux Publics (BP2211-17165A), pour un montant total de 20 986,66 \$, taxes incluses ;
- D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 502 157,04 \$, taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-410-02-765.
- 2023-160** ACCEPTER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC GROUPE ABS INC., POUR L'ANNÉE 2023, AU MONTANT DE 532 381,14 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS CERTAINES AVENUES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN 2023
- Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec Groupe ABS Inc., pour l'année 2023, au montant de 532 381,14 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour études géotechniques, caractérisations environnementales et contrôle de la qualité des matériaux pour la réfection d'infrastructures municipales dans certaines avenues de la ville de Pointe-Claire en 2023 (GP2124-21037).
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-32-896.
- 2023-161** OCTROYER UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PARC DANS LE SECTEUR WALTON, À P.N.G. PROJETS D'AMÉNAGEMENTS INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 308 488,27 \$, TAXES INCLUSES
- Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour l'aménagement d'un nouveau parc dans le secteur Walton (GP2316-20014), au plus bas soumissionnaire conforme, soit P.N.G. Projets d'Aménagements Inc., pour un montant total de 308 488,27 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-23-000.
- 2023-162** OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DANS LE SENTIER PIÉTONNIER SUNNYSIDE ET DANS LE TERRAIN SPORTIF CLEARPOINT, À LUMIDAIRE INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 514 950,03 \$, TAXES INCLUSES
- Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour des travaux d'éclairage dans le sentier piétonnier Sunnyside et dans le terrain sportif Clearpoint (GP2319-22030), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lumidaire Inc., pour un montant total de 514 950,03 \$, taxes incluses.
- D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-423-12-952, 03-920-23-010 et 22-421-52-927.
- 2023-163** CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 45, AVENUE BELTON
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 45, avenue Belton une marge avant de 3,35m plutôt que le minimum requis de 4m.

2023-164

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 130, AVENUE DE BRESLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 130, avenue de Breslay une marge avant secondaire de 5,16m plutôt que le minimum requis de 7,5m.

2023-165

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 45, AVENUE BELTON

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 45, avenue Belton exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mars 2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 24 janvier, 27 février et 6 mars 2023 :

- 45 Belton_ Échantillon matériaux_27-02-2023_(1p)
- 45 Belton_ Élévations_27-02-2023_(2p)
- 45 Belton_Insertion 3D_27-02-2023 (1p)
- 45 Belton_plan d'implantation daté 23-01-2023_ reçu 24-01-2023 (1p)

et ce, relativement à l'agrandissement et aux modifications aux plans approuvés au 45, avenue Belton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

et ce, à la condition suivante :

- La porte approuvée doit s'aligner avec la hauteur des fenêtres du rez-de-chaussée. Dans l'éventualité où la porte proposée n'est pas assez haute, une imposte vitrée rectangulaire devra être ajoutée pour atteindre cette hauteur.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2023-166

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 14, AVENUE BOWLING GREEN

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 14, avenue Bowling Green exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mars 2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 17 février 2023 :

- 14 Bowling Green_ Élévations_17-02-2023 (4p)
- 14 Bowling Green_Perspective_17-02-2023 (1p)
- 14 Bowling Green_plan du RDC_17-02-2023 (1p)
- 14 Bowling Green_plan implantation_17-02-2023 (1p)

et ce, relativement aux modifications aux plans approuvés; soit l'ajout d'une véranda au 14, avenue Bowling Green, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer qu'il n'y a pas de garantie financière additionnelle de demandé car la valeur des travaux (175 000 \$) n'a pas changée ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2023-167

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 130, AVENUE DE BRESLAY

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 130, avenue de Breslay exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mars 2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 28 octobre 2022, 30 janvier et 28 février 2023 :

- 130 de breslay_coupe en elevation_30-01-2023 (1p)
- 130 de Breslay_Échantillon matériaux_18-05-2022 (1p)
- 130 de Breslay_Élévations_28-10-2022 (1p)
- 130 De Breslay_Plan d'implantation daté 27-02-2023_reçu 28-02-2023 (1p)
- 130 De Breslay-Landscape plan-28-10-2022 (2p)

et ce, relativement à l'agrandissement et empiètement en marge avant secondaire au 130, avenue de Breslay, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 90, AVENUE DONEGANI

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 90, avenue Donegani exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mars 2023.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver le document suivant reçu au Service d'urbanisme le 1 décembre 2022 et le 24 février 2023:

- 90 Donegani_Matériaux_2023-03-13 (2p)

et ce, relativement à la rénovation extérieure au 90, avenue Donegani, celui-ci étant conforme aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 42, AVENUE DRAYTON

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 42, avenue Drayton exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mars 2023.

Votes contre :
Monsieur le conseiller Bruno Tremblay
Monsieur le maire Tim Thomas

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et majoritairement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 10 novembre, 6, 8, 12 et 22 décembre 2022 et 2 mars 2023 :

- 42 Drayton_Elevations_2023-03-02 (4p)
- 42 Drayton_Implantation_2023-03-02 (1p)
- 42 Drayton_Matériaux_2023-03-13 (1p)
- 42 Drayton_Perspective couleur_2023-03-02 (1p)
-

et ce, relativement à la nouvelle construction au 42, avenue Drayton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 10 200 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2023-170

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
De lever la séance à 21h16.

Tim Thomas, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière